TELUS

le futur est simple[MD]

brillonsensemble

RAPPORT ANNUEL **2017**

Rapport de gestion

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent document contient des énoncés prospectifs portant sur des événements prévus ainsi que sur la performance financière et le rendement opérationnel de TELUS Corporation. Les termes *TELUS*, *la société*, *nous*, *notre*, *nos*, *nôtre* et *nous-mêmes* se rapportent à TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte de la description narrative le permet ou l'exige, à ses filiales.

Les énoncés prospectifs incluent tous les énoncés qui ne renvoient pas à des faits historiques. Ils comprennent, sans s'y limiter, des énoncés concernant nos objectifs et nos stratégies aux fins de l'atteinte de ces objectifs, nos cibles, des perspectives, des mises à jour et notre programme pluriannuel de croissance du dividende. Les mots *hypothèse*, *but*, *indication*, *objectif*, *perspective*, *stratégie*, *cible* et autres expressions semblables ou l'emploi, au futur ou au conditionnel, de verbes tels que *avoir pour but*, *s'attendre à*, *croire*, *pouvoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *prévoir*, *viser à*, *chercher à*, *devoir* et *s'efforcer de* dénotent généralement des énoncés prospectifs.

Par leur nature, les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes intrinsèques et ils se fondent sur des hypothèses, incluant des hypothèses concernant la conjoncture économique future et les plans d'action. Ces hypothèses pourraient en fin de compte se révéler inexactes; en conséquence, nos résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement des attentes mentionnées, de façon expresse ou implicite, dans les énoncés prospectifs. Nos perspectives générales et nos hypothèses pour l'exercice 2018 sont présentées à la *rubrique 9, « Tendances générales, perspectives et hypothèses »*, du présent rapport de gestion.

Les risques et les incertitudes susceptibles de faire en sorte que le rendement ou les événements réels diffèrent considérablement des énoncés prospectifs formulés dans le présent document et dans les autres documents déposés par TELUS comprennent, sans s'y limiter :

- La concurrence, y compris notre capacité à continuer de fidéliser les clients en leur offrant une expérience client améliorée, incluant le déploiement et l'exploitation de réseaux mobiles et filaires qui ne cessent d'évoluer; la capacité des concurrents au sein de l'industrie à lancer avec succès leurs plateformes respectives et à conjuguer des services voix sur IP (« VoIP ») locaux résidentiels, des services interurbains, des services d'accès à Internet haute vitesse et, dans certains cas, des services mobiles moyennant un seul tarif mensuel groupé ou réduit, avec leurs services de télédiffusion ou leurs services de télévision par satellite existants; le succès remporté par les nouveaux produits et services lancés sur ces réseaux, et les systèmes de soutien comme les services Internet des objets (« IdO ») en ce qui a trait aux appareils connectés à Internet; l'intense rivalité continue touchant tous les services entre les entreprises de télécommunications offrant des services mobiles et filaires, les câblodistributeurs, d'autres entreprises de communications et des entreprises offrant des services par contournement qui, entre autres choses, crée des pressions sur les produits mensuels moyens par appareil d'abonné (les « PMAA ») actuels et futurs, sur les frais d'acquisition et de fidélisation et sur les taux de désabonnement liés à tous les services, comme le font les habitudes d'utilisation des clients, la tendance favorisant les tarifs fixes pour les services de transmission de la voix et de données, y compris les forfaits liés aux services de transmission de la voix et de données et la disponibilité des réseaux Wi-Fi permettant la transmission de données; les fusions et les acquisitions de concurrents au sein de l'industrie; les pressions sur les PMAA et les taux de désabonnement liés au service Internet haute vitesse et au service de télévision découlant des conditions du marché, des mesures prises par le gouvernement et des habitudes d'utilisation des clients; les pertes de lignes résidentielles et de lignes d'affaires d'accès au réseau; les ajouts d'abonnés et les volumes de fidélisation des abonnés aux services mobiles, aux services de télévision et au service Internet haute vitesse ainsi que les coûts connexes; notre capacité d'obtenir et d'offrir du contenu en temps opportun au moyen de divers appareils sur les plateformes mobiles et de télévision, à un coût raisonnable.
- Le remplacement de la technologie, y compris l'utilisation réduite et la banalisation accrue des services filaires locaux et interurbains de transmission de la voix traditionnels découlant de l'incidence des applications de services par contournement et du remplacement des services mobiles; le recul général du marché en ce qui concerne les services de télévision payés, notamment en raison du piratage de contenu et du vol de signaux, ainsi qu'en raison de la prestation accrue aux consommateurs de services vidéo directs par contournement et de l'accroissement des plateformes de distribution de programmation vidéo multichaînes virtuelle; l'accroissement du nombre de foyers qui utilisent uniquement des services téléphoniques mobiles ou par Internet; la baisse potentielle des PMAA tirés des services mobiles, en raison notamment du remplacement de la technologie en faveur de la messagerie textuelle et des applications de services par contournement; le remplacement par les services Wi-Fi de plus en plus accessibles; ainsi que les technologies perturbatrices, notamment les services par contournement IP tels que le Réseau intelligent dans le marché des affaires, qui pourraient supplanter nos services de transmission de données existants ou donner lieu à une retarification de ces services.
- La technologie, y compris la demande des abonnés visant les services de transmission de données qui pourrait mettre à l'épreuve la capacité des réseaux mobiles et la capacité spectrale dans l'avenir et pourrait entraîner une hausse des coûts liés à la prestation de ces services; notre recours à la technologie de l'information et notre besoin de rationaliser nos systèmes existants; les options au chapitre de la technologie, les voies d'évolution des technologies et les plans de mise en œuvre des plateformes de distribution vidéo et des réseaux de télécommunications (y compris les initiatives liées aux réseaux à large bande, telles que le déploiement de la fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné [« FTTP »] et le déploiement de petites cellules pour les services mobiles, la technologie mobile 5G et la disponibilité de ressources et notre aptitude à accroître de façon adéquate la capacité du réseau à large bande); notre recours à des ententes de partage de réseau mobile, ce qui a facilité le déploiement de nos technologies mobiles; le choix des fournisseurs et la capacité de ces derniers à maintenir leurs gammes de produits et à offrir des services à l'égard de ces produits, ce qui pourrait avoir une incidence sur la réussite de la mise à niveau et de l'évolution de la technologie que nous offrons; le taux de concentration et de pénétration sur le marché des fournisseurs d'équipement pour réseaux, de services TELUS TV et d'appareils mobiles; le rendement de la technologie mobile; notre besoin prévu à long terme d'acquérir du spectre additionnel dans le cadre des futures enchères de spectre et auprès de tiers afin de composer avec la demande croissante visant les services de transmission de données; le déploiement et l'exploitation de nouveaux réseaux filaires à large bande à un coût raisonnable et d'une disponibilité raisonnable, ainsi que le succès remporté par les nouveaux produits et services lancés sur ces réseaux; la fiabilité du réseau et la gestion des changements; les outils d'auto-apprentissage et l'automatisation, qui pourraient modifier notre façon d'interagir avec les clients; et les incertitudes à l'égard de notre stratégie visant à remplacer certains réseaux, systèmes et services filaires existants afin de réduire les coûts d'exploitation.
- Le niveau des dépenses d'investissement et les décaissements possibles aux fins de l'acquisition de licences de spectre dans le cadre des enchères de spectre ou auprès de tiers, en raison de nos initiatives liées aux services à large bande, y compris le branchement direct de plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques; de notre déploiement continu de plus récentes technologies mobiles, y compris la technologie des petites cellules pour les services mobiles, afin d'améliorer la couverture et la capacité et de nous préparer à une évolution plus efficace et rapide vers les services mobiles 5G; de l'utilisation du spectre acquis; des investissements dans la résilience et la fiabilité du réseau; de la demande des abonnés visant les services de transmission de données; des systèmes et des processus d'affaires en pleine évolution; de la mise en œuvre d'initiatives en matière d'efficience; du soutien relatif aux contrats d'envergure et complexes; ainsi que des futures enchères de spectre pour les services sans fil que doit tenir Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »). Si nous n'atteignons pas nos objectifs au chapitre des résultats d'exploitation et des résultats financiers, cela pourrait influer sur les niveaux de nos dépenses d'investissement.
- Les décisions réglementaires et les changements à la réglementation, y compris les interventions possibles du gouvernement afin d'accroître davantage la concurrence pour les services mobiles; l'examen des services mobiles de gros du CRTC, dans le cadre duquel il a été déterminé que le CRTC réglementera les tarifs d'itinérance liés aux services de gros basés sur la technologie GSM au Canada ainsi que l'établissement de ces tarifs facturés aux fournisseurs de services mobiles; l'ordonnance en vertu de laquelle le gouverneur en conseil a demandé au CRTC de réexaminer la décision de télécom, de manière à déterminer si les réseaux Wi-Fi devraient être considérés comme un réseau de rattachement dans le cas des fournisseurs de services mobiles qui cherchent à obtenir des services d'itinérance obligatoire; les futures enchères de spectre et décisions de politique concernant le spectre, notamment l'annonce récente de la réattribution du spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz (y compris les limites visant les fournisseurs de services sans fil établis, le spectre proposé et réservé favorisant certaines entreprises de télécommunications et les autres avantages dont bénéficient les nouveaux participants et les participants étrangers ainsi que la quantité de spectre acquis et les coûts engagés pour acquérir ce spectre); les restrictions concernant l'acquisition, la vente et le transfert de licences de spectre; l'incidence de l'examen des services filaires de gros effectué par le CRTC, l'examen officiel des tarifs d'accès FTTP pour les services de gros n'ayant pas encore débuté pour TELUS; les différends avec certaines municipalités concernant les règlements municipaux visant les droits de passage; d'autres menaces possibles

visant l'autorité de réglementation fédérale unitaire en matière de télécommunications, y compris les lois provinciales visant les services mobiles; l'incidence possible de la décision du CRTC d'exiger des remboursements au prorata lorsque les clients annulent les services; le retrait progressif proposé par le CRTC relativement au régime de subvention du service local et la mise en place correspondante d'un régime de financement de la large bande afin de prendre en charge l'amélioration des services Internet haute vitesse, principalement dans les régions mal desservies au Canada; l'incidence de l'examen du nouveau cadre stratégique du Canada créatif annoncé par la ministre du Patrimoine le 28 septembre 2017; la consultation et le rapport du CRTC concernant les modèles qui assureront à l'avenir la distribution; l'intégration verticale de l'industrie de la radiodiffusion ayant fait en sorte que des concurrents sont propriétaires de services de contenu de radiodiffusion ainsi que la mise en application efficace et au moment opportun des balises réglementaires connexes; l'examen de la *Loi sur le droit d'auteur* qui doit débuter au début de 2018; l'intention du gouvernement fédéral de procéder à un examen de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications* annoncée dans le budget fédéral du 22 mars 2017; les demandes de TELUS visant le renouvellement de ses licences de distribution de radiodiffusion; la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain; les restrictions concernant la propriété et le contrôle d'actions ordinaires de TELUS par des non-Canadiens; et la surveillance continue et la conformité à ces restrictions.

- Les questions touchant les ressources humaines, y compris l'embauche, la fidélisation et la formation appropriée du personnel dans une industrie hautement concurrentielle et le niveau de participation des employés.
- Les risques liés à la performance opérationnelle et aux regroupements d'entreprises, y compris notre dépendance à l'égard des systèmes en place et la capacité à offrir et à soutenir de nouveaux produits et services ainsi que les activités commerciales au moment opportun; notre capacité à assurer une gestion efficace des changements liés au remplacement et à la mise à niveau des systèmes, à la réingénierie des processus et à l'intégration des activités (comme notre capacité à faire en sorte que l'intégration de ces acquisitions, les dessaisissements ou l'établissement de partenariats soient fructueux et effectués au moment opportun, et à concrétiser les avantages stratégiques prévus, notamment ceux liés à la conformité aux ordonnances réglementaires); la mise en œuvre d'ententes complexes avec de grandes entreprises qui pourraient être touchées de façon défavorable par les ressources disponibles, les limites des systèmes et le niveau de collaboration d'autres fournisseurs de services; notre capacité à gérer avec succès nos activités à l'étranger; les atteintes à la sécurité de l'information et à la vie privée, y compris la perte ou le vol de données; les menaces intentionnelles concernant notre infrastructure et nos activités; ainsi que les risques liés aux activités de réaménagement des coentreprises immobilières.
- Les événements touchant la continuité des activités, y compris notre capacité à maintenir notre service à la clientèle et à exploiter nos réseaux en cas d'erreurs humaines ou de menaces liées aux interventions humaines, telles que les cyberattaques et les pannes d'équipement susceptibles d'entraîner diverses interruptions du réseau; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement; les menaces de catastrophes naturelles; les épidémies; les pandémies; l'instabilité politique dans certains pays; ainsi que l'exhaustivité et l'efficacité des plans et des mesures de continuité des activités et de reprise après sinistre.
- La capacité de mettre en œuvre avec succès les initiatives en matière de réduction des coûts et de réaliser les économies prévues, déduction faite des coûts de restructuration et autres coûts, tout en demeurant axés sur le service à la clientèle et en s'assurant que ces initiatives n'aient pas d'incidence négative sur les activités commerciales. Les exemples de ces initiatives comprennent notre programme d'efficience et d'efficacité opérationnelles visant à soutenir une amélioration des résultats financiers, y compris les avantages futurs de l'initiative de rémunération remaniée dont les droits sont immédiatement acquis; l'intégration des activités; la simplification des produits à l'intention des entreprises clientes; l'impartition des processus d'affaires; les activités de délocalisation et de réorganisation, y compris tous programmes de réduction du nombre d'employés équivalents temps plein (« ETP »); les initiatives d'approvisionnement; ainsi que la rationalisation de biens immobiliers. Nous continuerons d'évaluer et de mettre en œuvre d'autres initiatives d'efficience et d'efficacité au chapitre des produits et des coûts.
- Les exigences en matière de financement et d'endettement, y compris notre capacité d'effectuer des financements et de maintenir des notations du crédit de première qualité se situant dans la fourchette BBB+, ou des notations équivalentes.
- La capacité de maintenir notre programme de croissance du dividende jusqu'en 2019. Ce programme pourrait être touché par des facteurs comme l'environnement concurrentiel, la performance économique au Canada, notre bénéfice et nos flux de trésorerie disponibles, le niveau de nos dépenses d'investissement et l'acquisition de licences de spectre, les acquisitions, la gestion de notre structure du capital, ainsi que les décisions et les faits nouveaux en matière de réglementation. Les décisions concernant les dividendes trimestriels sont assujetties à une évaluation et à une détermination effectuées par le conseil d'administration (le « conseil ») en fonction de la situation financière et des perspectives de la société. Nous pouvons racheter des actions en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités, au moment souhaité et si nous estimons que cela représente une bonne occasion, en fonction de la situation financière et des perspectives de la société, et du cours des actions de TELUS sur le marché. Il n'existe aucune certitude que notre programme de croissance du dividende ou toute offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront maintenus jusqu'en 2019 ni qu'ils ne feront pas l'objet de modifications ou seront menés à terme d'ici 2019.
- Les questions fiscales, y compris les interprétations de lois fiscales complexes au pays et à l'étranger par les administrations fiscales qui pourraient différer de nos interprétations; le moment auquel sont comptabilisés les produits ainsi que les déductions telles que l'amortissement aux fins de l'impôt et les charges d'exploitation; les modifications apportées aux lois fiscales, y compris les taux d'imposition; le fait que les charges d'impôt varient considérablement des montants prévus, y compris l'assujettissement à l'impôt du bénéfice et la déductibilité des attributs fiscaux; le fait qu'il n'est plus possible de différer l'impôt sur le résultat au moyen de l'utilisation de fins d'année d'imposition différentes pour les sociétés de personnes en exploitation et les entreprises associées; ainsi que l'adoption de procédures de vérification plus rigoureuses par les administrations fiscales, par exemple, des redressements ou des décisions défavorables des tribunaux ayant une incidence sur l'impôt que nous sommes tenus de payer.
- Les litiges et les questions d'ordre juridique, y compris notre capacité à donner suite avec succès aux enquêtes et aux instances réglementaires; notre capacité à bien assurer notre défense dans le cadre des réclamations et des poursuites actuelles et possibles, y compris les réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle et les recours collectifs fondés sur des réclamations faites par des consommateurs, des infractions aux données personnelles, à la vie privée et à la sécurité, ainsi que la responsabilité sur le marché secondaire; de même que le caractère complexe que revêt la conformité aux lois au pays et à l'étranger, y compris le respect des lois anticorruption et des lois concernant les pratiques de corruption à l'étranger.
- La santé, la sécurité et l'environnement, y compris le temps de travail perdu découlant d'une maladie ou d'une blessure; les préoccupations du public relatives aux émissions de radiofréquences; les questions d'ordre environnemental qui touchent nos activités, incluant les changements climatiques, les déchets et le recyclage des déchets; les risques liés aux systèmes d'alimentation au carburant dans nos immeubles; et les attentes en constante évolution du gouvernement et du public pour ce qui est des questions environnementales et de nos réponses.
- La croissance et les fluctuations de l'économie, y compris la situation économique au Canada, qui pourrait être touchée par des faits nouveaux d'ordre économique et d'autres faits nouveaux à l'étranger, y compris l'issue possible de politiques et de mesures encore inconnues à ce jour pouvant être adoptées par des gouvernements étrangers; les taux d'intérêt futurs; l'inflation; les taux de chômage; l'incidence des fluctuations des prix du pétrole; l'incidence des faibles dépenses des entreprises (notamment une réduction des investissements et de la structure de coûts); le rendement et la capitalisation des régimes de retraite de même que les taux d'actualisation; ainsi que les taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Ces risques sont décrits plus en détail à la *rubrique 9, « Tendances générales, perspectives et hypothèses »*, et à la *rubrique 10, « Risques et gestion des risques »*, du présent rapport de gestion. Ces descriptions sont intégrées par renvoi dans la présente mise en garde concernant les énoncés prospectifs et ne visent pas à constituer une liste exhaustive des risques susceptibles d'avoir une incidence sur la société.

Un grand nombre de ces facteurs sont indépendants de notre volonté ou de nos attentes ou de nos connaissances actuelles. D'autres risques et incertitudes dont nous n'avons actuellement pas connaissance ou que nous considérons comme non significatifs à l'heure actuelle pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Sauf indication contraire dans le présent document, les énoncés prospectifs formulés dans ce document ne reflètent pas l'incidence éventuelle d'éléments non récurrents ou exceptionnels ni des fusions, acquisitions, cessions ou autres regroupements d'entreprises ou transactions qui pourraient être annoncés ou qui pourraient survenir après la date du présent document.

Les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs formulés dans le présent document décrivent nos attentes; ils se fondent sur nos hypothèses à la date du présent document et ils pourraient être modifiés après cette date. Sauf dans les cas exigés par la loi, nous n'avons pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs.

Tous les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion sont assujettis à la présente mise en garde concernant les énoncés prospectifs.

Statistiques opérationnelles annuelles

Consolidé	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Information tirée de l'état des flux de trésorerie							
Entrées liées aux activités d'exploitation (en millions)	**3 947 $**	3 219 $	3 556 $	3 407 $	3 246 $	3 219 $	2 550 $
Sorties liées aux activités d'investissement (en millions)	**(3 643)**	(2 923)	(4 477)	(3 668)	(2 389)	(2 058)	(1 968)
Entrées (sorties) liées aux activités de financement (en millions)	**(227)**	(87)	1 084	(15)	(628)	(1 100)	(553)
Ratios de rentabilité							
Ratio de distribution[1]	**80 %**	89 %	73 %	66 %	67 %	66 %	63 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actions ordinaires[2]	**17,8 %**	15,4 %	18,3 %	17,8 %	16,8 %	15,6 %	14,4 %
Flux de trésorerie/actif[3]	**13,4 %**	11,6 %	13,5 %	14,7 %	15,1 %	15,7 %	12,8 %
Ratios d'endettement et de couverture							
Ratio de couverture des intérêts par le BAIIA[4]	**8,7**	8,3	9,7	9,5	10,5	11,8	9,8
Ratio dette nette/BAIIA[5,6]	**2,73**	2,69	2,66	2,19	1,84	1,68	1,88
Autres mesures							
BAIIA[6], moins les dépenses d'investissement (en millions)	**1 819 $**	1 740 $	1 911 $	1 932 $	2 006 $	1 926 $	1 853 $
Flux de trésorerie disponibles (en millions)[7]	**966 $**	141 $	1 078 $	1 057 $	1 051 $	1 331 $	997 $
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) (en millions)	**3 094 $**	2 968 $	2 577 $	2 359 $	2 110 $	1 981 $	1 847 $
Paiements en trésorerie au titre des licences de spectre (en millions)	**–**	145 $	2 048 $	1 171 $	67 $	–	–
Intensité des dépenses d'investissement[8]	**23 %**	23 %	21 %	20 %	19 %	18 %	18 %
Total des connexions clients (en milliers)[9]	**13 050**	12 673	12 495	12 228	11 685	11 474	11 050
Information liée aux employés							
Total des salaires et des avantages (en millions)[6]	**3 036 $**	2 985 $	3 007 $	2 851 $	2 743 $	2 474 $	2 258 $
Total de l'effectif actif[10]	**53 600**	51 300	47 700	43 700	43 400	42 400	41 100
Effectif en équivalent temps plein (ETP)	**52 900**	50 500	46 600	42 700	42 300	41 400	40 100

ENTRÉES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION
(en millions de dollars)

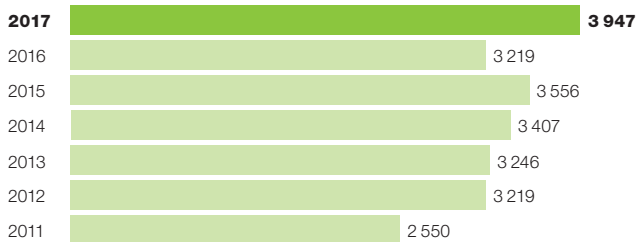

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (EXCLUANT LES LICENCES DE SPECTRE)
(en millions de dollars)

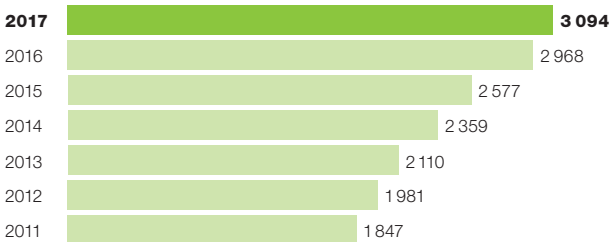

Statistiques opérationnelles trimestrielles

Consolidé	T4 2017	T3 2017	T2 2017	T1 2017	T4 2016	T3 2016	T2 2016	T1 2016
Information tirée de l'état des flux de trésorerie								
Entrées liées aux activités d'exploitation (en millions)	**979 $**	**1 133 $**	**1 126 $**	**709 $**	732 $	1 032 $	892 $	563 $
Sorties liées aux activités d'investissement (en millions)	**(734)**	**(866)**	**(1 221)**	**(822)**	(848)	(680)	(735)	(660)
Entrées (sorties) liées aux activités de financement (en millions)	**(224)**	**(150)**	**(328)**	**475**	138	(370)	(207)	352
Ratios de rentabilité								
Ratio de distribution[1]	**80 %**	**91 %**	**91 %**	**87 %**	89 %	76 %	74 %	76 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actions ordinaires[2]	**17,8 %**	**15,3 %**	**15,2 %**	**16,0 %**	15,4 %	17,9 %	18,5 %	17,7 %
Flux de trésorerie/actif[3]	**13,4 %**	**12,5 %**	**12,4 %**	**11,8 %**	11,6 %	12,1 %	12,3 %	12,7 %
Ratios d'endettement et de couverture								
Ratio de couverture des intérêts par le BAIIA[4]	**8,7**	**8,5**	**8,6**	**8,5**	8,3	8,5	8,8	9,2
Ratio dette nette/BAIIA[5,6]	**2,73**	**2,76**	**2,79**	**2,73**	2,69	2,62	2,67	2,74
Autres mesures								
BAIIA[6], moins les dépenses d'investissement (en millions)	**444 $**	**411 $**	**423 $**	**541 $**	323 $	404 $	443 $	570 $
Flux de trésorerie disponibles (en millions)[7]	**274 $**	**215 $**	**260 $**	**217 $**	(191)$	98 $	126 $	108 $
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) (en millions)	**739 $**	**821 $**	**810 $**	**724 $**	794 $	787 $	769 $	618 $
Paiements en trésorerie au titre des licences de spectre (en millions)	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–	145 $	–
Intensité des dépenses d'investissement[8]	**21 %**	**24 %**	**25 %**	**23 %**	24 %	24 %	24 %	20 %
Total des connexions clients (en milliers)[9]	**13 050**	**12 942**	**12 810**	**12 683**	12 673	12 577	12 494	12 443
Information liée aux employés								
Total des salaires et des avantages (en millions)[6]	**786 $**	**754 $**	**756 $**	**740 $**	751 $	761 $	739 $	734 $

1 La somme des derniers dividendes trimestriels déclarés par action, divisée par la somme du bénéfice par action de base déclaré au cours des quatre derniers trimestres.
2 Le bénéfice attribuable aux actions de participation divisé par le nombre moyen trimestriel des actions de participation pour la période de 12 mois. Les ratios trimestriels sont calculés sur 12 mois.
3 Les entrées liées aux activités d'exploitation divisées par l'actif total. Les ratios trimestriels sont fondés sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur 12 mois.
4 Le BAIIA, excluant les coûts de restructuration et autres coûts, divisé par les coûts de financement avant les primes au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et les intérêts capitalisés sur la dette à long terme, calculé sur 12 mois.
5 La dette nette à la fin de la période, divisée par le BAIIA sur 12 mois, excluant les coûts de restructuration et autres coûts.
6 Excluant les coûts de restructuration et autres coûts.
7 Le BAIIA présenté, ajusté pour tenir compte des versements qui s'ajoutent aux frais liés à la rémunération à base d'actions, aux initiatives de restructuration et aux régimes à prestations définies, et déduction faite des intérêts en espèces, de l'impôt en espèces, du profit lié à l'échange de licences de spectre pour les services sans fil, des profits nets et du bénéfice lié à la participation découlant des coentreprises immobilières, des profits liés à la vente d'immobilisations et des dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre).
8 Les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre), divisées par les produits d'exploitation.
9 La somme des abonnés au service mobile, des lignes d'accès au réseau résidentielles et des abonnés à Internet haute vitesse et à TELUS TV. Les connexions clients ont été ajustées au cours de certains exercices. Pour plus d'information sur les ajustements de 2017 et 2018, consulter la rubrique 1.3 du rapport de gestion.
10 À l'exclusion de l'effectif de TELUS International, le total de l'effectif actif était de 25 700 en 2017, de 25 500 en 2016, de 27 000 en 2015, de 27 900 en 2014, de 28 300 en 2013, de 28 000 en 2012 et de 27 800 en 2011.

Note : Certaines données comparatives ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle de 2017.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONS ORDINAIRES[2]
(en pourcentage)
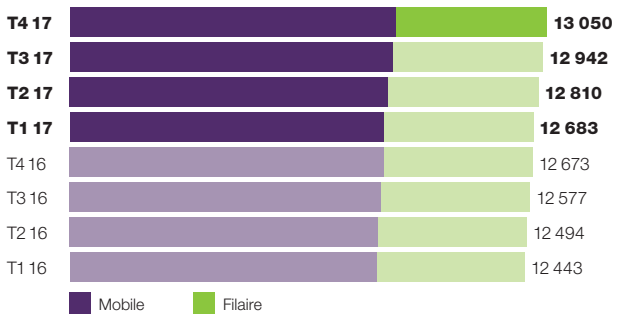
TOTAL DES CONNEXIONS CLIENTS[9]
(en milliers)